



VILLE DE CASTELNAUDARY

ARRETE DU MAIRE PG/NN/JL/MD – N°2026-250-AG **ABROGE ET REMPLACE L'ARRETE N°2026-248-AG** **Direction de la Sécurité et des Affaires Générales**

DÉLÉGATION DE SIGNATURE à Mme SANZ ARNAU JULIANS Céline

Le Maire de Castelnaudary,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2213-14 et R.2213-17,

Considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner par arrêté, délégation de signature,

Considérant qu'il est nécessaire de déléguer à Madame Céline SANZ ARNAU JULIANS, Adjointe administrative, la signature de certains actes pour la bonne marche du service public communal,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Délégation est accordée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Céline SANZ ARNAU JULIANS, pour :

- L'ensemble des fonctions d'officier d'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du code civil,
- Les autorisations de travaux dans les cimetières,
- Les permis d'inhumer,
- Les autorisations relatives aux opérations funéraires,
- Les certificats de vie et attestation de célibat,
- Les déclarations de vie commune,

ARTICLE 2 : Délégation est accordée, sous ma surveillance et ma responsabilité, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à Madame SANZ ARNAU JULIANS Céline, pour :

- La légalisation des signatures,
- La certification des copies conformes à l'original.

ARTICLE 3 : La délégation ainsi consentie subsistera tant qu'elle n'aura pas été rapportée par décision expresse. Elle cessera en tout état de cause de produire ses effets à la cessation de fonction du délégant ou du délégataire.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours porté devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois qui suivent sa publicité en Mairie ou sa notification à l'intéressé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du maire et ampliation en sera transmise à :

- M. le Préfet de l'Aude
- M. le Procureur de la République de Carcassonne
- M. le Trésorier

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le

26 MARS 2026

Berger
Levrault

ID : 011-211100763-20260323-A2026250AG-AI

Fait à Castelnaudary, le 23 Mars 2026

Notification du présent arrêté à
Madame Céline SANZ ARNAU
JULIANS
Le

Signature de l'intéressée



Le Maire,

Philippe GREFFIER

